



Radiation du Statut autoentrepreneur

Par **Daniel1952**, le **22/02/2013** à **17:57**

Bonjour,

Je suis retraité et je me suis déclaré (par erreur) en tant qu'autoentrepreneur (profession libérale) auprès de la CFE début février 2013. Ce statut ne me convient plus pour diverses raisons et notamment de santé.

Comment faire pour annuler (ou me radier) de cette déclaration, sachant qu'il n'y aura jamais de CA réalisé.

Quelles en seront les conséquences ?

Merci d'avance,

Cordialement,